

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 95

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 10

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 4 :

« Les moyens dévolus par l'État et ses établissements publics à la régénération du réseau ferroviaire seront accrus... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but d'indiquer que c'est l'effort de l'État qui est primordial par rapport notamment à celui des régions pour la régénération du réseau ferroviaire.